
N° 1999-3863 - déplacements et voirie - Tassin la Demi Lune - Acquisition de deux parcelles de terrain situées chemins du Grand Bois et Antoine Pardon - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision Rhône-sud -

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets les dossiers concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, de deux parcelles de terrain ci-après désignées, nécessaires à des élargissements de voies communautaires et qui lui sont cédées gratuitement, conformément aux dispositions de deux arrêtés de lotissement :

Situation	Superficie (en mètres carrés)	Destination	Propriétaires	Observations
Chemin du Grand Bois	692	élargissement du chemin du Grand Bois	association syndicale du lotissement Le Panoramique	arrêté de lotissement n° 244-93-Y0003 du 10.08.94
Chemin Antoine Pardon	973	élargissement du chemin Antoine Pardon	consorts Varenard de Billy - Roux de Bézieux	arrêté de lotissement n° 69-244-92-0001 du 22.02.93

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu lesdits compromis ;

Vu les arrêtés de lotissement n° 69-244-92-0001 du 22 février 1993 et n° 244-93-Y0003 du 10 août 1994 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les deux compromis destinés à permettre la régularisation de ces affaires.

2° - Autorise monsieur le président à les signer ainsi que les actes à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,